

Le 29 août 2017

Destinataires : Parents des élèves de L'Institut Saint-Joseph

Objet : Bonne conduite à la bibliothèque Collège-des-Jésuites

Bonjour,

Le personnel de la bibliothèque Collège-des-Jésuites est heureux de compter parmi ses abonnés les élèves de l'Institut Saint-Joseph (ISJ).

Comme chaque année, nous prévoyons que plusieurs familles feront le choix de laisser leur jeune venir à la bibliothèque plutôt que de faire appel au service de garde de l'ISJ.

La bibliothèque Collège-des-Jésuites n'étant pas une extension des services scolaires mais bien une bibliothèque publique, les employés sur place œuvrent à répondre aux besoins de l'ensemble des usagers et ne peuvent fréquemment intervenir auprès des enfants qui ne respectent pas les consignes.

Nous profitons donc de la rentrée scolaire pour solliciter votre collaboration afin de sensibiliser votre enfant au Code de responsabilités ci-annexé, en vigueur à la bibliothèque. Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de le lire avec lui.

En plus des éléments énoncés dans le Code des responsabilités, il est important de respecter les mesures spécifiques suivantes, par souci de bonne cohabitation des diverses clientèles utilisant la bibliothèque, ainsi que pour la sécurité de tous:

- ✓ Aucun attroupement n'est permis, chaque élève doit s'installer à une place individuelle.
- ✓ En tout temps, l'élève doit se soucier de ne pas obstruer les allées avec ses effets.
- ✓ Il est interdit de s'asseoir par terre ou sur les tables, ou de mettre les pieds sur les fauteuils.

Advenant qu'un élève omettrait de se conformer au Code de responsabilités, ainsi qu'aux mesures spécifiques ci-haut mentionnées, celui-ci est avisé une première fois et peut alors corriger son comportement.

Après un deuxième avertissement, l'élève se voit retirer son privilège de fréquenter la Bibliothèque de Québec pour un temps déterminé selon la faute commise et doit quitter la bibliothèque sur le champ. Lors d'une sanction immédiate ou d'un deuxième avertissement, le personnel invitera l'enfant à se rendre au service de garde, si celui-ci est encore ouvert.

Le retrait de privilèges sera également appliqué lors des visites à la bibliothèque avec l'école. Dans un tel cas, nous vous informerons de l'incident, ainsi que l'ISJ.

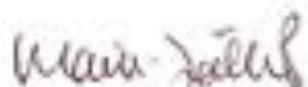
La sécurité et le bien-être de tous en bibliothèque sont importants pour nous, c'est pourquoi nous comptons sur votre collaboration ainsi que sur celle de votre enfant afin que l'année scolaire se déroule dans un climat harmonieux.

Notez que ces mesures ont été mises en vigueur avec l'appui des autorités de l'Institut Saint-Joseph.

Enfin, vous vous informons que la bibliothèque **fermera temporairement ses portes** pour des travaux de réfection effectués sur la toiture du 25 au 29 septembre inclusivement. Elle rouvrira selon l'horaire habituel à compter du samedi 30 septembre.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Bonne rentrée!



Marie-Joëlle Poitras-Pariseau
 Coordonnatrice, bibliothèque Collège-des-Jésuites
 Téléphone : 418 641-6788, poste 7135
marie-joelle.poitras-pariseau@bibliothequedequebec.qc.ca



Michelle Vallée
 Responsable des bibliothèques de Sainte-Foy - Sillery - Cap-Rouge et Saint-Sacrement
 Téléphone : 418 641-6411, poste 3340
michelle.vallee@bibliothequedequebec.qc.ca

Horaire de la bibliothèque Collège-des-Jésuites

Jour	Heures
Lundi, mercredi et vendredi	9 h 30 à 17 h 30
Mardi et jeudi	9 h 30 à 20 h
Samedi et dimanche	9 h 30 à 17 h

Bibliothèque
de Québec

**Découvrir.
Se divertir.
Rêver.**

Février 2017

Code de responsabilités de l'utilisateur

Bibliothèque de Québec

Ces règlements s'adressent à tous les usagers (enfants, adolescents et adultes). Ils sont en vigueur dans l'ensemble des bibliothèques de la Bibliothèque de Québec.

En contrevenant aux règlements de la Bibliothèque de Québec, un abonné pourrait devoir quitter les lieux immédiatement et perdre ses privilèges d'accès et d'emprunt.



Code de responsabilités de l'utilisateur

Bibliothèque de Québec

Pour un lieu attrayant et convivial

Les bibliothèques sont un milieu de vie pour tous les citoyens. Les usagers et le personnel doivent contribuer à maintenir une ambiance agréable et un environnement propice pour découvrir, se divertir et rêver.

Respect de l'environnement et d'autrui

Afin de conserver des espaces physiques accueillants et stimulants pour tous, certaines règles de conduite doivent être respectées :

- Aidez-nous à maintenir les lieux propres.
- Utilisez les collections, les ordinateurs, l'équipement et le mobilier avec soin et respect.
- Consommez vos boissons non alcoolisées dans un gobelet avec couvercle.
- Consommez vos collations froides dans les endroits désignés de manière à ne pas incommoder les autres usagers.
- Abstenez-vous de consommer ou d'être sous l'influence de l'alcool ou de drogues dans la bibliothèque.
- Respectez les zones de quiétude identifiées et évitez tout bruit pouvant déranger les autres usagers (ex. : téléphone cellulaire, baladeur, ton de voix élevé). N'oubliez pas de désactiver la sonnerie de votre téléphone!
- Ayez une tenue vestimentaire convenable et une hygiène corporelle qui n'incomode pas les autres personnes. Portez un chandail et des chaussures en tout temps.
- Laissez vos animaux à l'extérieur, à l'exception des chiens-guides et autres animaux d'assistance.
- Respectez l'interdiction de prendre des photographies sans autorisation à l'intérieur de la bibliothèque, notamment pour le respect de la vie privée.

- Respectez l'interdiction de procéder sans autorisation, à toute forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition et d'affichage.
- N'utilisez pas les ressources de la bibliothèque, y compris Internet et les ressources en ligne, à des fins illicites ou commerciales (ex. : sites à caractère pornographique, propagande haineuse, vente et publicité, programmation de virus informatique, plagiat et non-respect des droits de reproduction).

Les relations entre les usagers et avec le personnel doivent se vivre dans le respect et la courtoisie. Aucun langage grossier, harcèlement, comportements offensants, discriminatoires, menaçants ou agressifs ne seront tolérés.

Sécurité des lieux et des usagers

- Supervisez les enfants dont vous avez la responsabilité. Assurez-vous qu'ils consultent et empruntent du matériel approprié à leur âge.
- Les enfants de 7 ans et moins doivent être sous la surveillance d'une personne âgée d'au moins 12 ans, et ce, en tout temps.
- Surveillez bien vos effets personnels, car vous en êtes responsable.
- Abstenez-vous de dormir, de courir ou d'utiliser votre équipement sportif à l'intérieur de la bibliothèque.
- Ne séjournez pas dans le secteur réservé aux jeunes, à moins d'avoir l'âge approprié ou d'être accompagné d'un jeune de moins de 14 ans.

Lois et politiques

- Conformez-vous aux modalités d'utilisation des postes informatiques (Internet et ressources en lignes).
- Respectez les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur.

Pour plus de détails, consultez la section **Abonnement et règlements** du site Web de la Bibliothèque de Québec.

Le personnel a la responsabilité de voir au respect de toutes ces règles de vie dans la Bibliothèque de Québec et d'agir avec équité. Nous vous remercions de :

- Respecter les directives du personnel.
- Signaler tout bris et comportement nuisible.
- Présenter votre carte d'abonné lorsque demandé.
- Permettre l'inspection de vos sacs lorsque le portail de sécurité se déclenche.